



**COMPTE-RENDU
DU
COMITE SYNDICAL
DU 27 avril 2017
18 heures 00**

Date de la convocation : 20 avril 2017

Nombre de membres « eau » : 6

Nombre de présents « eau » : 4

Excusés « eau » : 2

Pouvoirs « eau » : 1

Nombre de membres « asst » : 20

Nombre de présents « asst » : 10

Excusés « asst » : 10

Pouvoirs « asst » : 5

Nombre de membres « syndicaux » : 25

Nombre de présents « syndicaux » : 13

Excusés « syndicaux » : 12

Pouvoirs « syndicaux » : 6

Points inscrits à l'ordre du jour

- Autorisation préalable et permanente au comptable (17/010) – Délégués « syndicaux »
- Fusion Orne Aval / SIA Jarnisy (17/011) – Délégués « syndicaux »
- Convention achat d'eau avec le SIEGVO (17/012) – délégués « AEP »
- Compte administratif 2016 Budget « Orne Aval EP » (17/013) – délégués « syndicat »

- Compte de gestion 2016 Budget « Orne Aval EP » (17/014) – délégués « syndicat »
- Affectation du résultat Budget « Orne Aval EP » (17/015) – délégués « syndicat »
- Budget supplémentaire 2017 « Orne Aval EP » (17/016) – délégués « syndicat »
- Compte administratif 2016 Budget « Eau » (17/017) – délégués « AEP »
- Compte de gestion 2016 Budget « Eau » (17/018) – délégués « AEP »
- Affectation du résultat Budget « eau » (17/019) – délégués « AEP »
- Budget supplémentaire 2017 Budget « Eau » (17/020) – délégués « AEP »
- Souscription emprunt 350 000 € budget AEP (17/021) – délégués « AEP »

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait état des délégués absents, excusés et représentés.

Le quorum n'étant pas atteint pour les délégués « Assainissement », les délibérations sont donc retirées.

M. Marcel GRIMALDI délégué « asst » de la commune de Valleroy se porte volontaire comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 08 mars 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Point(s) soumis à délibération :

1. Autorisation préalable et permanente au comptable (17/010) – Délégués « syndicaux »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R-1617-24,

Vu le décret n°2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Considérant que l'article R1617-24 du code général des collectivités territoriales, crée par le décret n°2009-125 du 3 février 2009 pose pour principe que l'ordonnateur peut autoriser l'émission des commandements de payer et les actes de poursuites subséquents, de façon permanente ou temporaire,

Considérant qu'une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces actes, sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées,

Le président propose d'adopter les éléments suivants :

Pour la durée de son mandat actuel, une autorisation générale et permanente est accordée à Mme DEISS, comptable public concernant :

- Les oppositions à tiers détenteurs, afin de recouvrer les recettes de la collectivité,

- Les actes des saisies de toute nature (procédures civiles d'exécution)

Les délégués « syndicaux » du comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décident d'autoriser cette demande et instaurent les éléments tels que présentés ci-dessus.

2. Fusion Orne Aval / SIA Jarnisy (17/011) – Délégués « syndicaux »
Document en annexe 1

Fin octobre 2015, M. le président rappelle aux délégués qu'un document de travail a été envoyé à la sous-préfecture de BRIEY visant la fusion des syndicaux Orne Aval et SIA du Jarnisy.

De fait, il est proposé aujourd'hui aux délégués de délibérer sur cette fusion. Le document joint en annexe est commenté aux membres présents.

Les délégués « syndicaux » du comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorisent cette fusion telle que précisée dans l'annexe jointe.

3. Convention achat d'eau avec le SIEGVO (17/012) – délégués « AEP »
Document en annexe 2

M. le président propos aux délégués « AEP » de délibérer sur la signature d'une convention d'achat d'eau avec le SIEGVO pour l'alimentation et la sécurisation en eau potable des communes de Valleroy, Moineville et Moutiers.

Le document joint en annexe est commenté aux membres présents.

Les délégués « AEP » du comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorisent la signature de cette convention telle que précisée dans l'annexe jointe.

4. Compte administratif 2016 Budget « Orne Aval EP » (17/013) – délégués « syndicat »
Document en annexe 3

Monsieur le président s'étant retiré, le deuxième vice-président présente au Comité Syndical le compte administratif 2016 d'Orne Aval (Ets 465).

Les délégués du Comité Syndical en prennent connaissance.

Les délégués du Comité Syndical, après en avoir délibéré avec 14 voix pour, approuvent le compte administratif 2016 d'Orne Aval (Ets 465).

5. Compte de gestion 2016 Budget « Orne Aval EP » (17/014) – délégués « syndicat »

Monsieur le président d'Orne Aval présente aux délégués du comité syndical le compte de gestion 2016 d'Orne Aval (Ets 465).
Le comité syndical en prend connaissance.

Les délégués du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2016 du budget « orne aval Ets 465 ».

6. Affectation du résultat Budget « Orne Aval EP » (17/015) – délégués « syndicat »

M. le président rappelle aux délégués du Comité Syndical que ces derniers viennent d'approuver à l'unanimité le Compte Administratif 2016 qui présente, d'une part un excédent d'exploitation de 373 604.61 € et d'autre part, un excédent d'investissement de 32 862.69 €.

Les délégués du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, affectent le compte de résultat 2016 d'orne Aval - Ets 465 comme suit :

Section de fonctionnement :

Article R002 : 364 054.74 €

Section d'investissement :

Article R001 : 32 862.69 €

1068 : 9 549.87 €

7. Budget supplémentaire 2017 « Orne Aval EP » (17/016) – délégués « syndicat »

Document en annexe 4

Monsieur le président présente aux délégués du Comité Syndical le budget supplémentaire 2017 d'Orne Aval –Ets 465 qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 365 332.74 €

Recettes : 365 332.74 €

Section d'investissement :

Dépenses : 42 412.56 €

Recettes : 42 412.56 €

Les délégués du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvent le budget supplémentaire 2017 d'Orne Aval – Ets 465.

8. Compte administratif 2016 Budget « Eau » (17/017) – délégués « AEP »
Document en annexe 5

Monsieur le président s'étant retiré, le deuxième vice-président présente aux délégués « eau » du Comité Syndical le compte administratif 2016 « Budget eau ».

Les délégués « eau » du Comité Syndical en prennent connaissance.

Les délégués « eau » du Comité Syndical, après en avoir délibéré avec 3 voix pour, approuvent le compte administratif 2016 du budget « eau ».

9. Compte de gestion 2016 Budget « Eau » (17/018) – délégués « AEP »

Monsieur le président d'Orne Aval présente aux délégués « eau » du comité syndical le compte de gestion 2016 du budget « eau ».

Les délégués « eau » du comité syndical en prennent connaissance.

Les délégués « eau » du comité syndical, après en avoir délibérés, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2016 du budget « eau ».

10. Affectation du résultat Budget « eau » (17/019) – délégués « AEP »

M. le président rappelle aux délégués « eau » du Comité Syndical que ces derniers viennent d'approuver à l'unanimité le Compte Administratif 2016 qui présente, d'une part un excédent d'exploitation de 286 525.95 € et d'autre part, un excédent d'investissement de 148 263.61 €.

Les délégués « eau » du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, affectent le compte de résultat 2016 du budget « eau » comme suit :

Section de fonctionnement :

Article R002 : 286 525.34 €

Section d'investissement :

Article R001 : 148 263.61 €

11. Budget supplémentaire 2017 Budget « Eau » (17/020) – délégués « AEP »
Document en annexe 6

Monsieur le président présente, aux délégués « eau » du Comité Syndical, le budget supplémentaire 2017 « eau » qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation :
Dépenses : 286 525.34 €
Recettes : 286 525.34 €
Section d'investissement :
Dépenses : 617 263.61 €
Recettes : 617 263.61 €

Les délégués « eau » du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvent le budget supplémentaire 2017 « EAU » Ets 469

12. Souscription emprunt 350 000 € budget AEP (17/021) – délégués « AEP »

Suite à la validation du Budget Supplémentaire 2017 de l'ets 469, M. le président propose aux délégués « AEP » de l'autoriser à solliciter les établissements bancaires pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 350 000 €.

Cet emprunt permettant de démarrer les travaux d'investissement nécessaires à la sécurisation de l'alimentation en eau potable par l'interconnexion des réseaux.

Les délégués « eau » du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorisent le président à solliciter les établissements bancaires tel que précisé ci-dessus.

Le président lève la séance à 20h30

Le secrétaire de séance,
M. Marcel GRIMALDI
Délégué « Asst » de Valleroy



Le président d'Orne Aval,
M. Lionel GERARD.

